

Qu'attendre de la COP27 ? L'importance d'une législation sur le changement climatique

11 octobre 2022 - 11 octobre 2022

Alors que le changement climatique est au cœur des politiques et des mesures environnementales prises au niveau des pays, nous apportons notre soutien aux gouvernements et aux parlements qui s'apprêtent à adopter et/ou à modifier leur législation nationale pour y intégrer les priorités climatiques. Une série de pays en développement ou émergents ont adopté une législation tenant compte des enjeux climatiques ou sont sur le point de le faire : le Belize, le Brésil, la Colombie, la Corée du Sud, le Costa Rica, les Etats fédérés de Micronésie, les Fidji, le Gabon, le Guatemala, le Kenya, Maurice, le Mexique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Pérou, les Philippines, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République dominicaine.

Même si l'accord de Paris reconnaît « l'importance de la participation des pouvoirs publics à tous les niveaux et des divers acteurs, conformément aux législations nationales respectives, dans la lutte contre les changements climatiques », il n'impose à aucun pays une refonte de la législation nationale. Il appelle néanmoins les signataires à engager des efforts ambitieux. Ceux-ci doivent ainsi :

- Prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation
- Etablir, communiquer et actualiser les contributions déterminées au niveau national successives
- Etablir et communiquer des stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre

L'expérience a montré que ces mesures ont plus de chance d'aboutir lorsque la législation s'aligne sur les stratégies nationales et qu'il existe, dans le pays, une structure de gouvernance globale et cohérente pour coordonner les initiatives de lutte contre le changement climatique.



Les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les Pays les moins avancés (PMA), notamment, se préparent à adopter une loi-cadre sur le climat. Leur objectif est surtout de :

- garantir la stabilité et la coordination au niveau des institutions
- mettre en place un contexte propice au respect des exigences de l'accord de Paris et attirer des financements climatiques
- Gérer les possibilités offertes par le marché du carbone.

L'élaboration et l'adoption d'une loi-cadre sur le climat a pour principal objectif de permettre à ces pays de se joindre à la lutte contre le changement climatique et de promouvoir leur développement durable en s'appuyant sur les ressources et leurs actifs naturels. L'idée est ici de maximiser leurs revenus et de profiter des opportunités économiques découlant des mécanismes de marché et d'autres instruments de financement (les gouvernements recevant alors une juste part de ces avantages, en mobilisant ici le soutien du secteur privé par le biais de mesures incitatives). Les pays doivent également réglementer la vente de crédits carbone et décider du mode de répartition des droits d'émission et des revenus du carbone au niveau national.

Deux options s'offrent aux pays qui s'apprêtent à réformer leur législation :

1) Elaborer et adopter une nouvelle loi-cadre globale. Cette approche a pour avantage de garantir une plus grande stabilité et une plus grande clarté, les réformes s'appliquant à tout le système et à toutes les institutions. En revanche – et c'est là son inconvénient – elle nécessite beaucoup de temps et un solide soutien politique et à haut niveau, en particulier celui du Premier ministre. Ou,

2) Modifier et amender l'actuelle législation en lien direct ou indirect avec le changement climatique. Cette option a pour avantage d'être plus simple et plus rapide à mettre en œuvre. Mais ses inconvénients sont moins de stabilité à long terme et moins propice à la mobilisation des financements climatiques.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'UNE LOI-CADRE SUR LE CLIMAT



Leonardo, Massai, expert technique auprès de l'AMCC+



Suivre la UE AMCC+



Rejoins UE AMCC+
Plateforme Collaborative